

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

Voici que l'on recommence à voir poindre les groupes parlementaires. Déjà M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de retour à Versailles avec un certain nombre de ses amis, les a réunis chez lui pour causer d'affaires. On annonce aussi l'arrivée à Paris et à Versailles d'une trentaine de députés, que la présence prochaine de M. Thiers à l'Élysée a attirés. Encore quelques jours, et la vie politique aura repris son cours. On se préparera à la lutte. On s'y prépare même déjà.

En effet, la question de la vice-présidence de la Chambre est l'objet de commentaires assez suivis dans les cercles politiques, et l'on est généralement disposé à regarder la solution comme très-facile et très-probable. Quant à la création de la seconde Chambre, il se confirme que si la question est posée à la rentrée, — nous avons dit que là n'étaient pas les intentions de M. Thiers, — le parti radical s'y opposerait énergiquement.

Il est arrivé de Constantinople une très-longue et très-importante dépêche à l'adresse de M. de Rémusat.

Nous en ignorons le contenu. Nous savons seulement qu'elle a trait à l'entrevue des trois empereurs.

M. de Rémusat a remis sa réponse à vendredi. La dépêche en question sera donc probablement lue en conseil des ministres.

M. de Goulard met en ce moment la dernière main au rapport sur l'emprunt de trois milliards.

Jusqu'à ce jour, on ne connaissait qu'en bloc les résultats donnés à l'Assemblée nationale, le lendemain même de l'opération.

Le travail du ministre des finances, qui va être incessamment publié par l'*Officiel*, fera connaître exactement le chiffre formidable de la souscription.

M. Victor Lefranc n'attendait que le retour du Président de la République pour lui soumettre le mouvement préfectoral qui a lieu tous les ans à la suite de la session des conseils généraux.

Ces propositions qui, d'ailleurs, ne comprennent que cinq ou six changements ou nominations nouvelles, seront discutées dans l'une des prochaines séances du conseil des ministres.

Il y a donc lieu de croire que le mois de septembre ne s'écoulera pas sans faire connaître les modifications apportées dans le personnel des préfets.

Samedi prochain, en conseil des ministres, le gouvernement fixera la date des élections pour les sièges vacants de l'Assemblée nationale. Le conseil se tiendra sous la présidence de M. Thiers, mais on ignore encore s'il aura lieu à l'Élysée ou à Versailles.

Si, comme on le dit déjà, la réunion se tient à l'Élysée, on peut s'attendre à des réclamations assez vives de la part de la commission de permanence, car M. Thiers se serait affranchi des décisions prises par l'Assemblée, à propos du siège des délibérations gouvernementales.

Dans l'hypothèse où la date des élections serait fixée à samedi, la convocation des électeurs aurait lieu le 20 octobre.

Nous avons reçu de Rome des lettres d'une certaine gravité, et l'on dit que le gouvernement français a reçu, par le courrier précédent, des renseignements du plus grand intérêt à propos du séjour du Pape à Rome, d'une part, et de la tenue du conclave hors du territoire de la ville éternelle, d'autre part.

On sait qu'un certain groupe de prélats poussent le Saint-Père à quitter Rome et à le décider à réunir le conclave hors du territoire italien. Les efforts de ce parti ont été si actifs qu'on en est venu à chercher pres-

que officiellement à pressentir l'Autriche et l'Allemagne sur cette dernière question.

Le Pape ne quittera pas Rome, cela est certain ; le gouvernement italien a intérêt à ne pas diminuer le prestige de l'Italie dans le monde catholique : mais l'exécution de la translation du conclave hors de Rome n'est pas encore tranchée.

La France aussi a été consultée, et nous croyons savoir que la réponse du gouvernement a été, comme celle de l'Autriche, très-favorable, en ce sens que le conclave est assuré de l'appui du corps diplomatique.

On parle aussi de l'Angleterre, qui aurait offert Malte, comme l'Autriche a offert Trente et la France Monaco, sous la protection des escadres austro-françaises.

Notre correspondant fait avec raison observer que la réunion du conclave hors de Rome offrirait des difficultés pratiques insurmontables. Un certain nombre de cardinaux sont valétudinaires ou tellement âgés que tout voyage est pour eux un danger sérieux.

Nous lisons dans l'*Avenir national* :

On nous écrit de Trouville que M. Thiers vient de mettre la dernière main à l'exposé de la proposition pour la création d'une vice-présidence de la République.

Notre correspondant nous apprend que les nouvelles dispositions de M. Thiers à cet égard ne sont plus un mystère pour personne, et qu'on s'entretient devant lui de ce projet dans les salons du chalet Cordier.

A propos de la déclaration contenue dans la lettre de M. Carayon-Latour, au sujet de l'attitude des princes d'Orléans vis-à-vis du comte de Chambord, le *Journal de Paris* publie les lignes suivantes :

« Constatons une fois de plus, à propos de cette lettre, que les princes d'Orléans ne se posent pas en prétendants, et qu'ils ne seront pas un obstacle au rétablissement de la monarchie de la branche aînée, si ce rétablissement est le vœu de la France.
» Pleins de respect pour la volonté na-

tionale, les princes d'Orléans ne demandent qu'une chose, c'est que le pays se prononce lui-même sur le gouvernement qu'il entend se donner. Quelle que soit sa décision, ils s'inclineront devant elle. Leurs sentiments à cet égard sont bien connus. Ils ne les ont pas affirmés seulement dans leurs conversations particulières avec M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, M. de Carayon-Latour ou M. Lucien Brun. Ils les ont toujours professés hautement et publiquement. »

Cette fois, et contrairement à ce qui a été dit, M. Barthélemy Saint-Hilaire ne sera pas désavoué par M. le Président. Nous croyons savoir que la fameuse lettre à M. Boyssset a été communiquée à M. Thiers avant d'être expédiée au destinataire, et qu'elle a reçu l'approbation du chef du pouvoir exécutif.

Nous apprenons que la commission de liquidation des territoires annexés s'est réunie à Strasbourg pour terminer ses opérations. Ces opérations consistent à arrêter les comptes d'octrois, de revenus, de dettes municipales, à déterminer certaines enclaves territoriales ou immobilières qui donnent matière à contestation.

Une dépêche de Barcelone, du 17, adressée aux journaux de Londres, porte :

« Le général Cathelineau, qui est maintenant en Catalogne pour soutenir la cause carliste, est activement poursuivi par les troupes royales. »

On télégraphie de Vienne :

Les journaux mentionnent le bruit que le comte Andrassy serait élevé à la dignité de prince.

On télégraphie de Bucharest, 17 septembre :

Le prince est revenu. Il a été reçu par la population avec enthousiasme.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIII.

COMBAT DE VONCHOK.

(Suite.)

La messe commença aussitôt, au milieu d'un recueillement profond et d'un silence qu'interrompait seulement la voix des chefs commandant : Genoux terre ! présentez les armes !

L'instant où le prêtre, debout au milieu de cette foule agenouillée, éleva vers le ciel l'hostie puissante, au-dessus de tous ces fronts courbés et des drapeaux abaissés devant Celui qui, seul, peut donner la vic-

toire, fut un moment saisissant et solennel.

Puis, pendant que sur deux rangs s'avançaient vers la table sainte, pour recevoir le corps de leur Dieu, ceux qui allaient mourir pour sa gloire, un chant s'éleva tout-à-coup plein d'une majesté mélancolique.

C'était la foule sans armes qui, avec cet ensemble qu'on ne retrouve que chez les peuples du Nord, chantait en deux chœurs :

« (4) Avec la fumée des incendies et du sang de nos frères, cette voix s'élève vers toi, Seigneur. C'est une plainte terrible, c'est un dernier soupir. De pareilles prières font blanchir les cheveux. Nos prières ne sont plus que des gémissements. La couronne d'épines s'est fixée sur notre front comme un signe de ta colère. Nos mains suppliantes s'élèvent vers toi. »

(4) Traduction littérale de l'hymne polonais Z. dymen Pozarow.

Z. DYMEN POZAROW.

« Combien de fois, Seigneur, ne nous as-tu pas fustigés ? et nous, avant que le sang de nos dernières blessures fût séché, nous nous écrivions de nouveau :

« Il s'est laissé fléchir, car il est notre Père, il est notre Seigneur. Et cependant avec ta volonté l'ennemi nous écrase de nouveau. Son rire, pesant comme une pierre sur notre poitrine, nous crie : Où donc est ce Dieu, leur Père ? »

Z. DYMEN POZAROW.

« Regarde, dans le malheur nous sommes toujours les mêmes. Comme les oiseaux des bois, qui vont reposer dans leurs propres nids, nous nous élevons vers toi, vers les étoiles, par la prière. Préserve-nous par ta main paternelle ; permets-nous de voir ses futurs bienfaits ; que le parfum de la fleur du martyr nous endorme, que l'aurole du martyr nous entoure. »

Z. DYMEN POZAROW.

« Et avec ton archange en tête, nous courrons à la lutte sanglante, et sur le cœur palpitant de Satan, nous enfonçons notre étendard victorieux et le vil blasphémateur entendra notre réponse : Il y avait, il y a un Dieu, Amen. »

La messe touchait à sa fin ; déjà les portedrapeaux s'avançaient pour reprendre les étendards suspendus autour de l'autel, quand une ordonnance, arrivant au galop sur la place, s'élança à bas de son cheval et, gravissant précipitamment le perron de l'église, s'avança vers le général.

— Les Russes ! fit le messenger.

— Où ?

— A une verste, général.

Le prêtre commençait le dernier évangile.

Langievitch attendit.

— Père, dit-il, quant l'officiant se retourna, bénissez une dernière fois ceux qui vont mourir.

Ils avancèrent tous les deux jusqu'à la

Un décret du prince ordonne la concentration des troupes pour les manœuvres d'automne, qui auront lieu sous son commandement.

Le bruit court que la Chambre serait convoquée en séance extraordinaire.

Nous avons annoncé déjà que les hommes d'Etat, à Berlin, s'étaient occupés tout récemment de la question du Schleswig du Nord, et qu'il ne serait pas impossible que le czarévitch, qui était parti un jour avant son père pour Copenhague, eût donné les premières nouvelles sûres à ce sujet. Nos renseignements sont pleinement confirmés aujourd'hui par un télégramme du *Times*, daté de Copenhague, le 17 septembre, qui déclare que l'empereur Guillaume, sans trouver l'entrevue des empereurs une occasion opportune pour traiter la question, aurait exprimé le désir d'un arrangement amical avec le Danemark.

C'est là un fait important, car c'est peut-être la première fois que l'empereur Guillaume et son gouvernement auront montré un esprit de modération.

Reste à savoir à quelles conditions le cabinet de Berlin aurait l'intention d'exécuter l'article 5 du traité de Prague.

On mande de Vienne que des renseignements pris à bonne source permettent d'affirmer que la nouvelle donnée par différents journaux d'une note-circulaire du ministre des affaires étrangères de Berlin aux agents diplomatiques à l'étranger, pour exposer les résultats de l'entrevue des empereurs, est dénuée de tout fondement.

On assure que le ministre anglais des affaires étrangères enverra aux chambres de commerce une nouvelle circulaire pour connaître leurs vues relativement aux modifications du traité proposées par M. Thiers.

Au dire du monde officieux et même du monde officiel, l'Angleterre est animée des meilleures dispositions pour nous, quant à la révision des tarifs. Or, il existe des faits qui mettent à néant toutes ces appréciations optimistes.

La *Gazette de Spener*, du 18 septembre, publie une série de documents comprenant la correspondance entre l'empereur Guillaume et M. de Bismark, d'une part, et l'évêque d'Ermeland, d'autre part, relativement à l'absence de ce dernier lors de la fête célébrée à Marienbourg à l'occasion du centième anniversaire de l'annexion de la Prusse occidentale.

Dans une lettre du 28 août, l'évêque demande à l'empereur s'il pourra prendre part à la fête séculaire.

Dans sa réponse, l'empereur demande à l'évêque de déclarer, sans arrière-pensée, s'il a l'intention d'obéir entièrement aux lois de l'Etat.

L'évêque répond, à la date du 5 septembre, qu'il reconnaît la souveraineté pleine et entière de l'autorité temporelle sur le terrain gouvernemental, mais que, d'un autre

côté, en ce qui concerne la foi, la révélation divine est pour lui la seule loi inébranlable, et que, sur ce point, il ne se soumet qu'à l'autorité de l'Eglise.

Le prince de Bismark, agissant en qualité de conseiller officiel de l'empereur, répond que, pour que la réception de l'évêque par l'empereur soit compatible avec la dignité de la couronne, il faut que l'on soit tout-à-fait certain que l'évêque reconnaît l'autorité des lois du pays, et qu'il déclare, par conséquent, à l'empereur qu'en lançant des excommunications, sans en avoir prévenu le gouvernement, il a enfreint lesdites lois.

L'évêque écrit le 11 septembre à l'empereur que la lettre du prince de Bismark ne s'accorde pas avec une précédente lettre de l'empereur et l'empêche de prendre part à la fête de Marienbourg.

Le prince de Bismark fait ressortir, dans une lettre du 16 septembre, que l'évêque a ajouté à sa déclaration du 5 septembre des considérations qui en rendent le sens équivoque, qu'il a demandé que l'évêque reconnût avoir enfreint les lois du pays, et que l'évêque n'a pas répondu à ce désir.

Cette correspondance est significative en ce qu'elle établit nettement le terrain de cette lutte entre l'Empire et l'Eglise, et caractérise cette politique religieuse du prince chancelier, qui n'est plus une politique de conciliation et de transaction, mais une politique d'absorption implacable. M. de Bismark a évidemment en vue, comme idéal de la souveraineté impériale allemande, l'omnipotence théocratique de la souveraineté impériale russe.

Informations diverses.

Voici les derniers bruits auxquels donnent lieu l'arrivée et le séjour de M. Thiers à l'Elysée :

Le Président y resterait jusqu'au 2 octobre au moins. Il y aurait pendant cette période quatre grands dîners, auxquels seraient conviés successivement les corps diplomatique, les ministres, les directeurs des grands services, les autorités municipales de Paris, et, bien entendu, le gouverneur de Paris.

On ne parle pas de députés, du moins nominale.

Outre ces quatre dîners, il y aurait six grandes réceptions, dont une peut-être avec concert. Après quoi, le Président irait passer une douzaine de jours à Fontainebleau, puis rentrerait définitivement à Versailles.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a dû s'installer hier à l'Elysée.

Nous apprenons que, par décret du Président de la République, M. le général Faidherbe vient d'être appelé à la direction générale de la session du génie au ministère de la guerre.

C'est la garde républicaine, formée des anciens régiments de la garde impériale, qui

fera le service de l'Elysée pendant la présidence de M. le Président de la République.

Deux factionnaires ont été postés sur le perron d'honneur.

M. le Président de la République, en apprenant la mort du roi de Suède, a envoyé au prince, son frère, l'expression de ses regrets et de ses sympathies.

Le Président de la République, avant de quitter Trouville, a distribué un certain nombre de décorations. On assure que le nom du maire de Trouville est inscrit en tête de la liste.

Jeudi sont arrivés M. Pouyer-Quertier et Emile de Girardin. Ils ont déjeuné au chalet, en compagnie de M. Thiers.

M. Pouyer-Quertier a dû rentrer à Paris le soir même.

M. Thiers partira décidément pour Fontainebleau le 28 courant, et y restera jusqu'au 8 ou 10 octobre, époque à laquelle il viendra se réinstaller à l'hôtel de la présidence.

M^{lle} Dosne ne l'accompagnera pas à Fontainebleau. Elle restera à Paris, en effet, pour s'occuper, avec l'architecte de M. Thiers, des travaux de réédification de l'hôtel Saint-Georges.

Nous commençons à apprécier les heureux résultats des grèves qui, depuis un an, se produisent dans nos bassins de houille, au nom du progrès.

Pendant les six premiers mois de 1872, nous avons demandé à la Belgique seulement, 2,320,000 tonnes de houille, soit le double de la quantité reçue pendant la période correspondante de 1870. Voilà de brillants résultats pour notre industrie.

Des inconvénients de la popularité :

On dit qu'à son arrivée à Chambéry, le 22 courant, M. Gambetta doit recevoir une pétition des habitants, demandant que le gouvernement érige au collège de France une chaire spéciale de pur savoyard.

Les journaux ont parlé de la visite que le ministre de la guerre a faite à la ville d'Amiens, et de l'entretien qui avait eu lieu entre lui et les autorités municipales au sujet de la citadelle, dont elles demandent la démolition.

Voici, au sujet de cette question, des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude. Dans le projet de défense du territoire, figurent le département de la Somme et celui de la Seine-Inférieure comme devant être l'objet de travaux importants, dont le plan n'est pas définitivement arrêté.

Si, d'après ce système, on se décide à faire d'Amiens une place de premier ordre, la citadelle sera maintenue et renforcée par

d'autres ouvrages importants; dans le cas contraire, elle sera démolie, et les terrains sur lesquels elle s'élève seront remis à la municipalité.

On assure que l'honorable ministre de la guerre serait partisan de ce dernier système, mais la question n'est pas encore définitivement jugée.

Si le bruit de la suppression de la mairie centrale de Lyon se réalise, la ville sera partagée, non pas comme on l'a dit en six arrondissements, mais seulement en cinq arrondissements municipaux à la tête desquels se trouvera un maire nommé par le pouvoir central.

Les attributions de ces magistrats seront réduites à l'état-civil, au recrutement, à la préparation des listes électorales et aux certificats et légalisations.

Tous les pouvoirs politiques retourneront au préfet qui deviendra, par ce fait, le maire central de Lyon.

Cette nouvelle organisation correspondra exactement à celle de la capitale.

M. de Kératry dément absolument la nouvelle de sa nomination, comme ministre plénipotentiaire à La Haye en remplacement de M. de Gabriac.

Ce poste ne lui a pas été offert et il l'a encore moins sollicité.

L'*Indépendance de l'Est*, de Bar-le-Duc, donne les renseignements que voici sur le paiement de l'indemnité de guerre et le refoulement de l'occupation :

Nos confrères de Paris se sont un peu trop hâtés d'annoncer le paiement du demi-milliard qui doit amener l'évacuation complète des départements de la Marne et de la Haute-Marne.

De l'ensemble de nos renseignements particuliers, corroborés d'ailleurs par les journaux allemands, il résulterait que la France a remis aux Prussiens à Strasbourg :

1° 39 millions en numéraire ;

2° 400 millions en traites.

Soit un total de 439 millions. Il reste donc à payer 64 millions. Le gouvernement n'acquittera ce reliquat que lorsque le délai de quinze jours, qui devra suivre ce dernier paiement avant l'évacuation, sera jugé suffisant pour assurer l'exécution complète et définitive des baraquements.

D'après les termes du cahier des charges, les entrepreneurs ne doivent livrer leurs travaux que le 4^o octobre; le gouvernement ne pouvait donc pas échelonner ses paiements de façon à les terminer le 7 courant, ce qui aurait amené, le 22, les troupes allemandes de la Marne et de la Haute-Marne dans des départements où les baraquements ne pouvaient pas être terminés. Il eût ainsi manqué à ses engagements.

On nous avait annoncé que les 64 millions seraient payés le 15. Nous pensons qu'il n'en a encore été rien fait. Les paroles prononcées par M. Thiers, au Havre, et d'après lesquelles l'évacuation des deux

longtemps de cible aux Moscovites.

— Ces Français sont fous de bravoure, murmura Langiévitich, en braquant de nouveau sa lunette sur la plaine.

Désespérant sans doute d'attirer l'ennemi hors de ses positions, Svinin venait de prendre un grand parti; demeurant dans la plaine avec son artillerie protégée par une puissante réserve, il avait ordonné une attaque générale sur Miélika.

De nouvelles colonnes d'assaut se massèrent, pendant que les escadrons cosaques exécutaient un mouvement tournant; puis, à un signal donné, tous partirent au pas de course et la fusillade devint terrible.

Pendant près d'un quart d'heure, les tirailleurs défendirent héroïquement leur position, puis, après avoir épuisé presque toutes leurs cartouches, ils se replièrent en bon ordre sur le village, en emportant leurs blessés.

(La suite au prochain numéro.)

porte de l'église.

— A genoux ! commanda le général.

Le prêtre étendit ses mains.

— Que le Seigneur Dieu des combats bénisse vos armes et qu'il protège la Pologne, s'écria-t-il, et il récita la prière.

— Amen ! répondirent les volontaires en se relevant.

Le général donna quelques ordres, clairs, précis, rapides, et, suivi de ses aides-de-camp, se dirigea vers la terrasse.

Les colonnes russes manœuvraient de manière à enfermer les insurgés comme dans un étai; mais celle de Svinin était en avance.

Arrivée à portée de canon elle se déploya dans la plaine, les Cosaques aux deux ailes appuyant sur la forêt, les grenadiers au centre sur cinq hommes de profondeur, en arrière l'artillerie et les fourgons.

A l'œil nu on pouvait distinguer les bataillons de grenadiers divisés par compagnies et, entre elles, sur la même ligne, les officiers en capote grise, sans épaulements, l'épée nue à la main.

Cette masse marchait d'un pas ferme et régulier comme à la parade, en obliquant vers le village de Miélika.

De son observatoire, Langiévitich dominait le champ de bataille, et son regard perçant ne perdait pas un mouvement. Impassible comme s'il eût été de bronze et avec ce calme qui fait les grands généraux, il donnait des ordres que ses aides-de-camp portaient au galop aux différents chefs de corps.

Un peu en arrière, sur la place, l'escadron de lanciers se tenait immobile. Près du général, Kirposky, une carabine double entre les mains et un sabre de cavalerie au côté, examinait aussi les manœuvres des Russes.

Au pied de la colline, les grenadiers s'arrêtèrent, pendant que deux de leurs compagnies, se formant en colonne, s'élançaient pour gravir le mamelon en face de Miélika.

Déjà ils n'étaient plus qu'à cent pas des premières maisons et touchaient presque aux épaulements de neige, élevés pendant la nuit pour couvrir les tirailleurs, quand ceux-ci, se levant tout-à-coup, firent sur eux une première décharge suivie presque aussitôt

d'une seconde, qui porta le désordre dans leurs rangs.

Quand la fumée se dissipa, Kirposky vit les assaillants qui, après avoir reculé, reformaient leurs rangs. Entre eux et le rempart redevenu silencieux et désert, la neige était couverte de morts et de blessés, parmi lesquels on distinguait un porte-drapeau tenant encore son guidon.

Deux grenadiers coururent au drapeau; ils allaient l'enlever, quand une double détonation les renversa l'un et l'autre; en même temps, un tirailleur bondit par-dessus le parapet, arracha le guidon des mains du mourant et, franchissant de nouveau l'épaule, agita le trophée conquis au-dessus de sa tête, en criant : Vive la France ! vive la Pologne !

— Hurrah ! pour les Français, répondirent les volontaires, pendant que, debout sur l'épaule, l'ancienne connaissance de César continuait ses héroïques bravades.

— Assez ! assez ! descendez, commanda Sokol, en saisissant le volontaire par le bras, pour le forcer à ne pas servir plus

départements serait retardée de trois semaines, à cause de l'état actuel des constructions nouvelles, semblent justifier nos informations.

Les deux grands commandements qui viennent d'être donnés aux généraux Chanzy et Ducrot ne seront pas les seuls qui seront accordés.

Cinq autres corps d'armée du même genre sont en voie d'organisation et seront soumis à la signature de M. le Président de la République pendant son séjour à Paris.

Le premier de ces corps d'armée aurait son quartier-général à Châlons-sur-Marne, le second à Besançon, le troisième à Rouen, le quatrième à Lille et le cinquième à Rennes.

Celui de Lyon serait modifié.

LA MORT DU ROI DE SUÈDE.

La nouvelle qui domine toutes les autres est celle de la mort du roi de Suède.

Né le 3 mai 1826, Charles XV avait succédé à son père, Oscar I^{er}, le 8 juillet 1859. Il n'avait, de son mariage avec une princesse d'Orange, qu'une fille mariée le 28 juillet 1869 au prince royal de Danemark.

L'héritier présomptif et le successeur aujourd'hui du roi Charles XV est son frère Oscar-Frédéric, duc d'Ostrogothie. Ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur les qualités du roi défunt, et sur les conjectures auxquelles sa mort prématurée peut donner jour dans l'état actuel des affaires de l'Europe. Mais, ce qu'il est possible et nécessaire de dire, c'est que la France perd dans ce prince, fils d'un Bernadotte et d'une Leuchtemberg, d'origine, d'idées, de goûts, de mœurs toutes françaises, un ami sincère, et que la Suède regrettera profondément ce prince libéral, généreux, spirituel, au caractère chevaleresque, à l'imagination de poète et d'artiste, qui avait fait beaucoup pour le progrès intérieur de son pays et pour la dignité de son rôle extérieur.

Son règne, qui n'a duré que douze années, a été consacré aux réformes politiques, sociales et administratives de la Suède.

La plus importante de ces réformes, celle qui témoigne le mieux de l'esprit éclairé et libéral de ce souverain, est la suppression de quatre chambres qui représentaient la nation suédoise divisée en quatre classes : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et les paysans. Elle fut faite en 1866, et réduisit le système représentatif à deux chambres, une Chambre haute élue par les assemblées provinciales et une Chambre basse nommée par toute la population.

Cette réforme enleva à la noblesse le droit de naissance qui lui donnait accès aux états généraux et lui laissa le seul privilège qu'elle puisse garder dans la société moderne : celui d'être la noblesse et de porter un titre qui oblige. En est-il un plus beau ?

Sous l'inspiration du roi, une assemblée de gentilshommes, réunie le 15 mars 1869, proclama l'égalité devant la loi, en renonçant au privilège en vertu duquel les hommes nobles ne pouvaient, en certains cas, être cités que devant des cours supérieures.

D'autres réformes vinrent encore affirmer les tendances libérales du roi Charles XV. Il étendit d'une façon très-large le droit de suffrage et il protesta contre la peine de mort, en refusant de signer les condamnations à la peine capitale qui étaient soumises à sa sanction. C'est ainsi que, depuis 1868, la peine de mort s'est trouvée abolie de fait, sinon de droit, dans son royaume.

Charles XV n'était pas seulement un roi préoccupé du progrès des idées de civilisation et de justice, c'était un artiste d'un goût délicat. Nous avons vu, il y a quelques années, au Salon, des eaux-fortes signées de lui, et il avait inscrit son nom parmi ceux des premiers membres de la société des aquafortistes. Ce fait est un trait qui détermine la physionomie de ce souverain, homme d'esprit, simple et bienveillant, et qui n'eut pas de plus chers souvenirs que ceux qui le rattachaient à la patrie de sa famille, à la France, où il venait si souvent, avec le plaisir que l'on éprouve à revoir la ville natale et la maison paternelle.

LES GRÈVES EN ANGLETERRE.

Les habitants de Londres auront-ils leur pain frais et leurs petits pains chauds « hot

rolls », dès le matin, passé le 21 septembre ? Grave question que les pourparlers entre les maîtres et les ouvriers boulangers n'ont pas encore décidée.

Toutefois, la menace de la grève ne semble plus aussi imminente, et les conférences aussi bien que les meetings, tout d'ailleurs très-pacifiques, ont abouti, à ce qu'il paraît, à l'adoption à peu près unanime et définitive du système des douze heures de travail, de quatre heures du matin à quatre heures du soir. C'est un grand pas dans la question.

Par une mesure de précaution assez singulière, une des plus grandes boulangeries de Londres, prenant l'avance sur la grève, fait distribuer à profusion une circulaire adressée aux ménagères de Londres, leur offrant de leur envoyer de la farine, le tout accompagné d'instructions amples et détaillées sur la manière de faire du pain.

Londres commence à s'habituer aux grèves ; ses habitants ne s'en émeuvent plus comme au temps où la cessation de travail de toute une classe d'ouvriers était une nouveauté menaçante. Quoique un peu inquiétés par l'idée de ne pouvoir bientôt plus manger de pain frais le matin, ils s'en consolent presque, et, à l'annonce que les allumeurs de gaz sont décidés à obtenir redressement pour leurs griefs, ils prennent le parti de tourner la chose en ridicule et d'en rire.

Nous voyons, en effet, que les allumeurs de réverbères ont quelque velléité de laisser, un beau jour, ou plutôt une belle nuit, la grande métropole livrée aux horreurs de l'obscurité. Ils l'ont solennellement déclaré dans un meeting.

On leur répond qu'ils réfléchissent à deux fois avant de rien faire de pareil. Il est plus facile d'allumer un bec de gaz que de faire une fournée de pain ; et le remède est tout trouvé.

Les allumeurs de gaz sont indécis.

PERTES DE LA FRANCE.

Au moment où le *Journal officiel* vient de publier le tableau du rendement des contributions directes et indirectes, pendant le premier semestre de cette année, il n'est pas inutile de reproduire le tableau suivant des pertes que la guerre de 1870 a fait subir à la France.

Nous avons perdu douze villes, chefs-lieux de départements ou d'arrondissements : Strasbourg, Colmar, Metz, Saverne, Schlettadt, Wissembourg, Haguenau, Mulhouse, Sarreguemines, Thionville, Château-Salins, Saarlouis ; 94 chefs-lieux de canton, 1,750 communes, comprenant ensemble 1,600,000 habitants, près du 20^e de la population totale de la France.

Elle a perdu, en territoire, 14,900 kilomètres carrés, 12 forteresses, dont trois de première classe : Strasbourg, Metz et Thionville.

Plus : trois arsenaux formidables, dont 1 à Strasbourg et 2 à Metz ; une poudrerie (Metz) et plusieurs centaines de poudrières.

Dans l'administration judiciaire : deux cours d'appel, 11 tribunaux de première instance, 94 justices de paix, 4 tribunaux de commerce.

Dans l'administration scolaire : l'académie de Strasbourg, la première de France après celle de Paris par son ancienneté, son importance, et parce que, seule, elle comprenait 5 facultés et une école supérieure de pharmacie, 3 lycées, 15 collèges communaux, 4 écoles normales, environ 30 sociétés savantes.

Finances, commerce et industrie : 400,000 hectares de forêts, 370 kilomètres de rivières navigables, 300 kilomètres de canaux, 375 kilomètres de chemins de fer, 88,500,000 fr. de revenu territorial, 64,400,050 fr. de contributions, 3 succursales de la Banque de France.

Indemnités de guerre : l'Etat doit à l'Empire d'Allemagne 5 milliards ; les villes ont dû payer environ 500,000,000 ; la France aura à dépenser pour les troupes d'occupation au moins 500,000,000 de francs, ensemble 6 milliards.

Plus : l'hôtel des monnaies (Strasbourg BB), 2 manufactures de tabac, 7 magasins à tabacs, 4 salines, 80 usines et hauts-fourneaux, 160 filatures, 345 fabriques de draps, 105 manufactures de porcelaines ou faïences, 20 verreries, 345 brasseries, dont cinquante à Strasbourg ; tanneries, papeteries, etc.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PÈLERINAGE DE LOURDES.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans nous informe au dernier moment que le départ du pèlerinage d'Angers ne pouvant avoir lieu le 23, par suite d'une insuffisance de matériel, est définitivement fixé au 30 septembre, à 8 heures 50 du matin.

Il serait bon que chaque paroisse se réunît avant de monter en wagon pour éviter l'encombrement et ne pas retarder le départ du train.

Le prix des places est le même ; chaque personne en prenant sa carte versera 0 fr. 25 c. pour les frais qu'a dû faire le comité.

Prix des places, aller et retour : 2^e classe, 53 fr. 20 ; 3^e classe, 35 fr. 50.

Toutes les personnes qui se sont fait inscrire pour le 23 seront considérées comme devant faire partie des trains qui partiront le 30 septembre, à moins d'avis contraire.

On est prié d'envoyer dès aujourd'hui le montant de ses places, à Angers, à M. Gastineau et à MM. Hervé et Briand, libraires ; à Saumur, à M. Grasset, libraire. Ces versements devront être terminés jeudi prochain. Chaque pèlerin recevra sa carte avec le reçu du versement.

Rien n'est changé aux dispositions relatives à la marche des trains. Il y aura une halte à Saumur pour y prendre les pèlerins de la contrée.

Il est à peu près décidé que la ville du Mans, au lieu de la garnison de cavalerie qu'elle possède depuis longtemps, aura incessamment, et dès que les emménagements nécessaires auront pu être faits, trois régiments d'artillerie. Autour de la ville se trouvent des terrains sablonneux, d'un prix d'achat restreint et qui pourront admirablement être disposés de façon à fournir un vaste champ de manœuvres, ainsi qu'un champ de tir ou polygone étendu. L'artillerie en station au Mans sera chargée de fournir les batteries divisionnaires et de réserve du corps d'armée dont le quartier-général sera installé à Tours.

Une cavalcade de bienfaisance aura lieu au Mans, le dimanche 29 septembre, dernier jour du comice agricole, avec le concours :

De la troupe, infanterie et cavalerie, que M. le général commandant la subdivision a bien voulu accorder ;

Des virtuoses de la chasse de Paris, sous la direction de M. Frontier de Labarre, accompagné des trompes de chasse de la ville, dirigées par M. Ruffin ;

De plusieurs chars allégoriques et autres organisés par des sociétés de la ville.

Une quête sera faite pendant le parcours au profit du bureau de bienfaisance.

Nous avons parlé de la prochaine mise en vente de cigares de 2 centimes et demi.

Des renseignements plus détaillés nous font concevoir l'idée la plus favorable de ce produit populaire de la région.

Ce cigare, un peu plus gros qu'une cigarette, sera, en effet, fabriqué pour l'intérieur, avec du tabac de Saint-Domingue et excessivement fort, et pour l'enveloppe, avec des feuilles de Maryland. La combinaison des deux parfums doit, d'après les palais expérimentés, donner un résultat excellent.

Le 12 septembre, le nommé Jean Vavasseur, âgé de 23 ans, conducteur aux carrières de Saint-Barthélemy, se trouvait placé sur le pont de la décharge au moment où montait un bloc de pierre qui était mal placé. Il prit son crochet pour contrebuter le câble qui montait, afin d'éviter d'accrocher la pierre. Tout-à-coup son crochet glisse, et son pied gauche, qui était appuyé sur la plaque en tôle du pont de la décharge, manquant d'appui, le malheureux tombait au fond du puits, d'une profondeur de cent mètres. La mort fut instantanée.

Le 13, le nommé Legendre Sébastien, âgé de 34 ans, mineur à Montjean, parlait à son travail emportant une boîte de capsules. Une imprudence le fit éclater à l'instant où Legendre ouvrait la boîte pour s'assurer qu'elle était complète. Le malheureux fut renversé, atteint de plusieurs blessures

graves : un doigt de la main gauche coupé, deux autres doigts de la même main mutilés, une blessure assez grave près de l'œil droit et deux autres au cou et à la poitrine.

Le 14, un incendie, que l'on suppose avoir été émis imprudemment, a consumé complètement la ferme du Guéteau, commune du Mesnil, et appartenant à M. Perrin-Guérit, propriétaire. La perte s'élève à 9,000 francs. M. Perrin était assuré.

On lit dans le *Vendéen* :

« Samedi 14 septembre, vers les neuf heures du soir, un ouvrier menuisier, nommé Cornelier, de passage à La Roche-sur-Yon, a été frappé sur la voie publique et sans provocation d'un coup de stylet qui lui a perforé l'estomac.

» Ce blessé est à l'hospice et en grand danger ; le coupable, qui est un nommé Mercurot (Joseph), demeurant au village de Begené-l'Abbé, a été arrêté. »

On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

Nous avons plusieurs accidents graves à enregistrer :

Louis Guillon, demeurant à Villefolet, revenait à sa ferme monté sur sa charrette. Une secousse l'a fait tomber sous une des roues qu'il l'a écrasé.

Jacques Giraud, de Saint-Martin-de-Saint-Maixent, a été victime d'un semblable accident. Près d'arriver à sa demeure, ses deux bœufs, effrayés par le passage d'un train, ont renversé sur lui la charrette. On l'a trouvé privé de connaissance et rendant le sang par la bouche et les narines. Il a expiré peu d'instant après.

A Vrère, commune de Montbrun, une femme, qui remplissait une cuve à une fontaine très-profonde, a perdu l'équilibre et s'est noyée.

Un homme, qui était à extraire du sable dans l'écluse du moulin d'Argentine, commune de Saint-Généroue, a fait sombrer son bateau sous une trop forte charge. Il n'a pu regagner le bord. On l'a trouvé cramponné à une racine d'arbre, au fond de l'eau.

A Mougon, un jeune domestique, qui avait eu l'imprudence de toucher à une mule, en passant derrière elle, a reçu deux coups de pieds dans le bas-ventre. Il a succombé le lendemain.

Un incendie accidentel a détruit un bâtiment situé au Vert, qui renfermait une grande quantité d'eau-de-vie. La perte, évaluée à plus de 20,000 francs, est couverte par une assurance.

La rentrée de l'École des jeunes filles, sous la direction des Sœurs de Saint-André, aura lieu lundi 23 septembre prochain, rue du Prêche.

Ces mêmes religieuses ouvriront en même temps un Asile pour les enfants des deux sexes, dans un local situé place du Petit-Thouars et rue des Payens.

Dernières Nouvelles.

Un conseil de ministres a été tenu hier matin à l'Élysée sous la présidence de M. Thiers. Tous les membres du cabinet y assistaient.

M. de Gontaut-Biron est attendu à Paris aujourd'hui.

Dans le cas où la combinaison de la vice-présidence aboutirait, on parle de M. Casimir Périer.

D'autre part, on assure que M. Thiers soutiendrait la combinaison qui ferait du président de l'Assemblée nationale le successeur régulier du président de la République.

Le *Courrier du Bas-Rhin*, qui se publie à Strasbourg, annonce que l'arrestation de M. About a été faite par ordre de M. le procureur d'Etat.

Ce journal dit avoir appris d'une source compétente qu'on ne pouvait provisoirement rien dire quant au motif de l'arrestation, mais que les motifs donnés par les journaux parisiens ne sont que de pures suppositions.

Ces suppositions avaient cependant assez de fondement, puisque le premier interroga-

toire de M. About a porté exclusivement sur les articles publiés l'année dernière sur l'Alsace.

Pour les articles non signés : P. GODET.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCESSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12.

Saumur, rue du Temple, 44.

Extrait des Statuts :

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements,

villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

12, rue d'Alsace, à Angers.

11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Kenseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-lots Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

Mme DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revaloscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce Revaloscière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acides, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, neurose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskov, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-d-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revaloscière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revaloscière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revaloscière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaloscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revaloscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 25	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	897 50	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	383	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430	»	3 50
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	467 50	7 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	512 50	»	»
5 % Emprunt	84 60	»	25	Crédit foncier d'Autriche	942 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	87 50	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	410	10	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	2 50	Est, jouissance nov.	528 75	»	1 25				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	381 25	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	845	1 25	»				
— 1865, 4 %	444	1 25	»	Midi, jouissance juillet.	588 75	»	1 25				
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	»	1 50	Nord, jouissance juillet.	962 50	»	2 50				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	1	Orléans, jouissance octobre.	840	»	»				
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4130	5	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. aout.	630	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	507 50	2 50	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 23 septembre 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M^r Blanchet, propriétaire, rue d'Orléans, n° 69, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers provenant de la succession de ladite M^r Blanchet, à la requête de M. Gasnault.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, édredons, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps, serviettes, nappes, quantité de beaux effets, armoire, canapé, chaises garnies, fauteuils, pendule, environ 1,200 paires de gants de castor et autres, peaux pour gants et argenterie, quantité de beaux outils de gantier, vin rouge en dames-jeannes, bois de chauffage, dames-jeannes vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 17.

Occupée par M^m Marquis, revendeuse.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (427)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, demande un premier clerc.

AVIS.

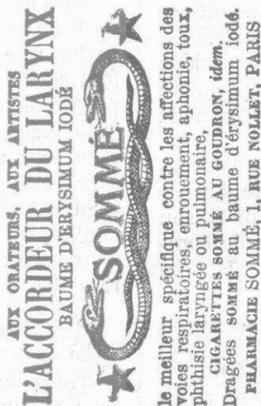
ON DEMANDE UN FARINIER pour un moulin de pratique, de quatre paires de meules.

S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter si on ne peut fournir d'excellents renseignements. (465)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



Le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrouement, aphonie, toux, phthisie laryngée ou pulmonaire, CIGARETTES SOMMÉ AU Goudron, idem. Dragées SOMMÉ au baume d'érysimum iodé. PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

LA GAZETTE DE PARIS

GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN.

Publie chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse.

Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Conseils aux porteurs de Titres, Renseignements, Tirages.

DÉPARTEMENTS : 10 Centimes le Numéro Abonnements : 1 an, 36 fr. — 3 mois, 9 fr.

Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,